

COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN DE FESSENHEIM DE LA SEANCE DU 31 JANVIER 2011.

Sous la présidence de Monsieur André ONIMUS, Président.

L'an deux mille onze, le trente et un du mois de janvier à vingt heures, le Conseil communautaire dûment convoqué par convocation en date du 26 janvier 2011, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André ONIMUS, Président.

Membres présents : M. Frédéric GOETZ, Mme Agnès KIEFFER, MM Cédric LEPAUL, Henri MASSON, Etienne SIGRIST, Patrice WALTISPERGER, François BERINGER, Philippe HEID, Mmes Agnès MATTER BALP, Fabienne STICH, MM. Bernard BRUN, Jean GOETZ, Mario HEGY, Cyrille LHUILLIER, Eric MICHELAT, Florent OTT, Pierre RENTZ, François WASSMER.

Membre absent ayant donné procuration : M Christophe BITARD à MME Agnès MATTER BALP

Secrétaire de séance : M Fabrice KRIEGER

Etaient invités par ailleurs : MME Christine VEILLARD, trésorier de Blodelsheim, excusée
M Michel HABIG, conseiller général du canton d'Ensisheim, excusé

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20h00. Il aborde l'ordre du jour en précisant qu'il est proposé d'ajouter un point supplémentaire intitulé « Coopération transfrontalière – Prise en charge de frais de formation ». Le conseil communautaire approuve.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Communautaire du 20 décembre 2010.
2. Arrêté préfectoral du 30 décembre 2010.
3. Election d'un nouveau vice-président chargé des affaires sociales
4. Composition du bureau communautaire.
5. Syndicat mixte du GLCT : désignation d'un nouveau délégué.
6. Coopération transfrontalière : prise en charge de frais de formation.
7. Pépinière d'entreprises « la Ruche » : création d'un budget annexe.
8. Gestion des déchèteries – Convention de partenariat IDENOV.
9. Transport à la demande : avenant n°1 au marché de prestation de service.
10. Actions Plan Climat – Audits énergétiques des bâtiments.
11. Ressources humaines
12. Divers
13. Communication

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Communautaire du 20 décembre 2010.

M. Henri MASSON indique qu'une erreur s'est glissée dans le point 10.6 du procès-verbal du 20 décembre 2010. En effet, le montant du fonds de concours octroyé est de 33 333 € et non 30 000 €.

Le conseil communautaire approuve le compte rendu de la séance du 20 décembre 2010 en prenant en compte cette observation.

2. Arrêté préfectoral du 30 décembre 2010

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

L'arrêté préfectoral du 30 décembre 2010 autorise la commune de Balgau à se retirer de la Communauté de communes Essor du Rhin pour rejoindre celle du Pays de Brisach.

M. le Président fait lecture du courrier de la Communauté de communes adressé à la Préfecture du Haut-Rhin où il est demandé audience auprès du Préfet et des précisions quant à l'article 4 de l'arrêté préfectoral relatif à la quote-part perçue par la commune de Balgau. Cette entrevue a eu lieu le 26 janvier dernier.

L'arrêté préfectoral n'est pas conforme aux dispositions du Code Générale des Collectivités Territoriales (article L 5211-25-1 et L 5214-26). En effet, la location de la Gendarmerie Nationale ne constitue pas un produit de réalisation d'un bien. Seule la location-vente peut être considérée comme une activité de réalisation.

L'arrêté préfectoral ne détermine pas précisément la tranche de la zone d'activités de la Hardt concernée par la quote-part sur la vente des terrains, et le délai qui s'applique à l'exécution de cette disposition.

En conséquence, M. le Président propose de faire un recours gracieux auprès de Préfet pour préciser l'article 4 de l'arrêté préfectoral.

Lors de leur entrevue, M. le Président a fait remarquer à M. le Préfet que le redécoupage intercommunal qui découle de l'arrêté préfectoral ne respecte ni l'unité urbaine au sens de l'INSEE (continuité de l'habitat), ni le schéma de cohérence territoriale Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

Décide

D'exercer son droit de recours gracieux auprès du Préfet afin de disposer avant le 21 février 2011 de toutes les précisions quant à l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010.

Observations : un courrier a été adressé le 13 janvier 2011 à la commune de Balgau concernant l'opération d'extension de l'école primaire avec construction d'un CLSH, réalisée en maîtrise d'ouvrage déléguée par la Communauté de communes. A ce jour, la commune de Balgau n'a pas donné suite à la demande de rencontre.

3. Election d'un nouveau vice-président chargé des affaires sociales

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Avec le retrait de la commune de Balgau de la Communauté de communes, le nombre de délégués communautaires est réduit de deux membres.

Pour mémoire, le nombre de Vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif de celui-ci, soit six au maximum pour vingt délégués.

Or M. Pierre ENGASSER, ancien délégué communautaire de Balgau, avait été élu Vice-président, chargé des affaires sociales.

Aussi suite à son départ, il est proposé d'élire un nouveau Vice-président chargé des affaires sociales.

Candidat : M. Cédric LEPAUL

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Votants : 20

Bulletin blanc : 0

Bulletin nul : 0

Suffrages exprimés : 20

Majorité absolue : 10

M. Cédric LEPAUL, ayant obtenu l'unanimité des voix est déclaré élu par M. le Président.

4. Composition du bureau communautaire - Election des assesseurs

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Il est proposé que tous les maires des communes membres de la Communauté de communes soient présents au sein du bureau communautaire.

Candidats : Mmes Agnès MATTER-BALP et Fabienne STICH ainsi que M. François BERINGER.

Mmes Agnès MATTER-BALP et Fabienne STICH ainsi que M. François BERINGER sont désignés, à l'unanimité, assesseurs au sein du bureau communautaire.

5. Syndicat mixte du GLCT : désignation d'un nouveau délégué.

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Pour mémoire, l'article 8 des statuts du Groupement Local de Coopération Transfrontalière permet de désigner huit délégués appelés à siéger au sein de ce Syndicat Mixte. Lors du Conseil communautaire du 8 avril 2008, la Communauté de communes avait désigné un délégué par commune.

Avec le retrait de la commune de Balgau de la Communauté de communes, un siège est à pourvoir.

Il est proposé que le Vice-président, chargé de la Coopération Transfrontalière, y siège également.

Candidat : M. Etienne SIGRIST.

M. Etienne SIGRIST est désigné, à l'unanimité, délégué au sein du GLCT.

Observations : La désignation d'un nouveau délégué au Syndicat Mixte Communautés des de communes Essor du Rhin et Porte de France Rhin Sud pour la construction de l'EHPAD « Les Molènes » sera abordée lors du prochain Conseil Communautaire. La règle de désignation des neufs membres est rappelée : un délégué par commune et un de plus pour la commune la plus peuplée.

Pour les autres Syndicats Mixtes (Pays et SCOT RVGB), le retrait de la commune de BALGAU entraîne automatiquement le retrait de son délégué aux Syndicats Mixtes sans que cela nécessite une nouvelle délibération de la Communauté de communes.

6. Coopération transfrontalière : prise en charge de frais de formation.

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Suite au comité directeur du Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) du 7 septembre 2010, le Syndicat Mixte avait décidé d'organiser une formation pour les élus du territoire et membres des personnels en allemand et en français. L'objectif est de favoriser les échanges par l'apprentissage de la langue du voisin. Une demande de subvention sera également faite par le GLCT qui a décidé de financer 50 % du cout de l'opération.

La prise en charge financière de la part résiduelle par la Communauté de communes est en question pour les ressortissants français inscrits (une dizaine de personnes).

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

Autorise

La prise en charge financière de la part résiduelle du coût des formations de l'ensemble des personnes françaises inscrites

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2011

Charge

M. le Président ou son représentant de l'exécution de la présente délibération, et notamment, d'effectuer les démarches nécessaires auprès du Syndicat Mixte GLCT.

7. Pépinière d'entreprises « la Ruche » : création d'un budget annexe.

Rapporteur : M. Etienne SIGRIST, Vice-Président.

Le bâtiment de la Pépinière « La Ruche » a ouvert ses portes aux créateurs d'entreprises en juillet 2010. Une plateforme de formation complète la palette des prestations proposées par cet équipement.

La communauté de communes a décidé de gérer cet ensemble immobilier en régie directe.

Les textes législatifs et réglementaires peuvent autoriser l'établissement en budgets annexes de certaines catégories de services publics.

Ces services n'ont ni personnalité morale, ni d'autonomie financière. Ils ont un budget et une comptabilité distincts du budget et de la comptabilité de la Communauté de communes.

Il est proposé de créer un Budget annexe pour la gestion de la Pépinière d'entreprises « La Ruche ».

Suite à l'exposé de M. Etienne SIGRIST, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

Décide

D'autoriser la création d'un budget annexe M4, sans autonomie financière, dénommé « Pépinière La Ruche » avec effet au 1^{er} avril 2011 en vue de louer par conventions de mise à disposition des locaux en Pépinière d'entreprises afin de favoriser le développement économique de la Communauté de communes

D'opter pour un régime de TVA

Rappelle que les prix de mise à disposition des locaux et des prestations proposées au sein de « La Ruche » sont définis par délibération.

8. Gestion des déchèteries – Convention de partenariat IDEENOV.

Rapporteur : M. Frédéric GOETZ, Vice-Président.

Dans le cadre de la gestion des déchèteries et de la Plateforme Harthlé, la Communauté de communes s'était rapprochée de l'entreprise d'insertion IDEENOV afin d'assurer le gardiennage des sites à Munchhouse, à Roggenhouse et à la Plateforme du Harthlé.

Pour les autres sites, les communes souhaitent poursuivre la mise à disposition de leurs agents communaux moyennant la signature d'une convention.

Il se trouve que dans la pratique certaines de ces communes font également appel à l'entreprise d'insertion (Hirtzfelden et Fessenheim).

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer une nouvelle convention relative à ces prestations pour tous les sites de la Communauté de communes.

L'entreprise propose la prestation pour un coût horaire de 22.50 €. La rémunération suivra l'évolution indiciaire du SMIC.

Suite à l'exposé de M. Frédéric GOETZ, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire,

Autorise

M. le Président ou son représentant à signer la convention et toutes pièces y relatives.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Annexe OM 2011

9. Transport à la demande : avenant n°1

Rapporteur : M. Henri MASSON, Vice-Président.

Dans le cadre du service de transport public à la demande (TAD), la communauté de communes propose de modifier certaines prestations du marché attribué.

En effet, la sortie de la commune de Balgau de notre intercommunalité réduit la zone géographique desservie par le service.

Ceci nécessite l'établissement d'un avenant à la convention.

Suite à l'exposé de M. Henri MASSON, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

Autorise

Le Président ou son représentant à signer l'avenant et toutes les pièces y relatives.

10. Actions Plan Climat – Audits énergétiques des bâtiments.

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Le Comité Directeur du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon a entériné les actions prioritaires du Plan Climat pour l'année 2011. Il s'agit notamment de la réalisation d'audits énergétiques de bâtiments communaux et intercommunaux ainsi que de diagnostics sur l'éclairage public. Ces actions sont financées par des aides de la Région Alsace et de l'ADEME.

Mlle Aude ELANDALOUSSI était intervenue en préambule du conseil communautaire du 20 décembre 2010 afin de présenter la démarche du plan climat.

Consécutivement, les communes intéressées ont transmis à la Communauté de communes la liste des bâtiments à auditer (voir **annexes**).

La prise en charge financière de la part résiduelle par l'intercommunalité est en question.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

Autorise

La prise en charge financière de la part résiduelle du coût des audits de l'ensemble des bâtiments listés en annexes

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2011

Charge

M. le Président ou son représentant de l'exécution de la présente délibération, et notamment, d'effectuer les démarches nécessaires auprès du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

11. Ressources humaines - Embauche d'un responsable « environnement »

Rapporteur : André ONIMUS, Président.

Compte tenu du non remplacement de M. Julien KAPPLER et du départ en retraite de M. Denis RUSCH à la fin de l'année 2011, il est proposé de réorganiser le service « environnement » en créant un poste à temps complet de responsable environnement de la communauté de communes.

Sous l'autorité du Président et du Directeur, mais également en étroite collaboration avec le vice-président chargé de l'environnement, il mettra en œuvre les décisions politiques dans son domaine d'attribution.

Cette personne sera chargée d'optimiser le fonctionnement du service, d'établir la redevance ordures ménagères, de conduire le projet de mise en place de la redevance incitative, d'élaborer les cahiers des charges, de faire le suivi de diagnostics thématiques (tri sélectif, audits énergétiques, étude assainissement), d'exercer un contrôle sur les prestataires extérieurs. Elle veillera à l'adéquation entre les contraintes de la collectivité et les besoins des usagers. Interlocuteur des partenaires institutionnels et éco-organismes, elle gèrera les contrats et demandes de subventions.

Elle aura en outre une mission d'information et de sensibilisation des usagers sur les problématiques « déchets » et élaborera un plan de communication spécifique en collaboration avec la responsable communication de la communauté de communes.

Elle sera enfin chargée du suivi et de la maintenance de l'ensemble des bâtiments et équipements intercommunaux (maison de l'Essor du Rhin, structures petite enfance, gendarmerie, déchèteries...).

Un poste de rédacteur étant encore ouvert dans le tableau des effectifs, il est proposé de recruter cette personne sur ce grade. Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2011.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

Charge

M. le Président ou son représentant de l'exécution de la présente délibération, et notamment, d'effectuer les mesures de publicité et de vacance de ce poste auprès du CDGFPT.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2011

12. Divers

SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon (RVGB) : le retrait de la commune de Balgau de la Communauté de communes est susceptible d'impacter la procédure de révision du Schéma directeur et d'élaboration du SCOT. En effet, en cas de nécessité de réactualisation de l'ensemble des études, la question du financement de ces dernières se pose. Il n'est en effet pas acceptable que le Syndicat mixte RVGB porte les conséquences d'une décision qui est indépendante de sa volonté et qui, de surcroît, porte atteinte à sa logique territoriale.

Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) : une réunion s'est tenue le 26 janvier 2011 en Préfecture. Le calendrier de travail est contraint.

- Fin avril, la commission devra proposer un projet avec plusieurs variantes ou hypothèses. L'envoi du projet aux EPCI se fera en mai.
- Les avis devront parvenir fin août à la CDCI.
- Le schéma est arrêté et publié par le Préfet le 31 décembre 2011.

Bilan culturel :

Le budget total consacré à la politique culturelle de la communauté de communes pour l'année 2010 s'élève 70 719,15 € TTC.

Cette politique intercommunale s'articule autour de trois volets (**voir annexes**) :

- Le montage d'opérations culturelles et sportives (sorties et animations) réalisé en régie par le service culturel de la communauté de communes. Près d'une quinzaine de sorties et d'animation ont été proposées au courant de l'année 2010. Quelques actions sont plus spécifiquement réalisées pour le compte des plus de 60 ans et des plus jeunes. Elles sont le fruit d'un travail en collaboration avec les comités des aînés et des jeunes (Théâtre alsacien, sortie vélo électrique, séjour UCPA, LASERGAME...).
- Le budget de ce volet s'élève à 19 145,98 € TTC. Le total des actions restant à la charge financière de la communauté de communes est de 14 584,78 € TTC. En effet, la régie de recettes a permis de collecter 4 561,20 € de droits d'entrée des participants.
- L'aide aux associations culturelles et sportives (UBDA, ECS, Association des hôteliers-restaurateurs du canton d'Ensisheim, etc.) pour un total de 25 330 € TTC.
- L'aide aux formations, stages et diverses activités des particuliers et des associatifs (BAFA, stage musique, football...) pour un total de 9 946,34 € TTC.

La réalisation du calendrier des manifestations vient en complément de ce budget pour un montant de 4 086,12 € TTC. (charge résiduelle pour la CCER - coût total de l'opération : 13 510,40 € TTC.)

Le coût résiduel de cette politique pour la Communauté de communes s'élève à 53 493,67 € TTC.

Bilan pédagogique :

Le budget consacré à la politique des affaires scolaires de la communauté de communes pour l'année 2010 est, à ce jour, de 132 105,28 € TTC.

Cette politique intercommunale s'articule autour de trois volets (**voir annexes**) :

- La programmation de spectacles, de stages d'initiation golf, d'interventions en milieu scolaire (MOMIX, Enjeu Nature) ou d'échanges scolaires organisée par le service des affaires scolaires de la communauté de communes pour un montant total de 9 877 € TTC.
- La fréquentation de la piscine et du gymnase de la commune de Fessenheim (prestation reversée à la commune pour les entrées piscine et une participation au financement d'un poste d'animateur ainsi que le financement du transport en bus vers les deux établissements) pour un montant total de 111 848,28 € TTC.
- L'aide aux Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) pour un total de 10 380 € TTC.

Contrat Enfance-Jeunesse : le contrat enfance jeunesse (CEJ) signé avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Haut-Rhin est arrivé à terme le 31 décembre 2010. Il pourra faire l'objet d'un renouvellement pour la période 2011-2014 sous la forme d'un CEJ 2G selon les modalités définies par la Caisse Nationale des Allocations Familiales. Sa signature devra intervenir impérativement avant le 31 décembre 2011.

Relais Assistantes Maternelles (RAM) : Le Conseil Général du Haut-Rhin a décidé d'accorder pour l'année 2011 le renouvellement de la subvention de 3 300 € maximum par an et par poste équivalent temps plein pour l'aide au financement du poste d'animateur du RAM.

13. Communication

UEM : M. GEORGE est le nouveau directeur de l'UEM. Une rencontre est prévue le 10 février 2011 à 10h30 dans les locaux de la CCER. La réunion d'information de l'UEM se tiendra le 18 mars 2011 à Widensolen.

Gendarmerie : Rencontre avec le capitaine GAHIER, commandant le PSPG (peloton spécialisé de protection de la Gendarmerie) le 10 février 2011 à 17 heures dans les locaux de la CCER.

BA 132 : comité restreint le 25 février 2011 à 10 heures à Guebwiller.

ARCICEN : AGE 16 février 2011 à 14h00 à Paris.

AMHR : Assemblée Générale 12 février 2011 à 9h00 à Vieux-Thann.

Association de Promotion Hôtelière Gastronomique et Touristique du Canton d'Ensisheim : Réception d'une lettre de remerciement pour l'attribution de la subvention de 1 250 € dans le cadre de l'opération « Les pères Noël en moto ».

Dates des prochains bureaux et conseil communautaires :

- 10 février 2011 à 18 heures : bureau communautaire
- 21 février 2011 à 18 heures : bureau communautaire et à 20 heures : conseil communautaire

Tour de table

M. Henri MASSON : à la question de la maintenance à réaliser sur les défibrillateurs, posée par M. François BERINGER, il répond que seules les batteries sont à contrôler périodiquement.

M. Philippe HEID : remercie la Communauté de communes pour le versement du fonds de concours attribué dans le cadre de la réalisation de l'aménagement du carrefour du stade, réalisé en maîtrise d'ouvrage déléguée par la Communauté de communes.

M. Cédric LEPAUL : remercie les délégués communautaires pour la confiance manifestée lors du vote du nouveau Vice-président chargé des affaires sociales.

MM. Cyrille LHUILLER et Florent OTT : remercient la Communauté de communes pour la prise en charge financière du solde de la formation en allemand.

M. Frédéric GOETZ : donne les derniers chiffres clés de la collecte des Ordures Ménagères.

M. Patrice WALTISPERGER : propose de renouveler au printemps 2011 la visite des entreprises installées dans les zones d'activités du territoire.

M. André ONIMUS : informe que M. François SAUVAGEOT, maire honoraire de Hirtzfelden, est devenu conciliateur de justice du canton d'Ensisheim et qu'un bureau lui sera mis à disposition gracieusement à la Pépinière d'entreprises à Fessenheim pour organiser ses permanences.

M. le Président demande que soit reconduit cette année une sortie-formation pour l'ensemble des délégués communautaires. M. Etienne SIGRIST se propose de l'organiser.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président remercie le personnel qui a préparé cette réunion et clôt la séance à 22 h 15.

**TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN DE
FESSENHEIM DE LA SEANCE DU 31 JANVIER 2011.**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Communautaire du 20 décembre 2010.
2. Arrêté préfectoral du 30 décembre 2010.
3. Election d'un nouveau vice-président chargé des affaires sociales
4. Composition du bureau communautaire.
5. Syndicat mixte du GLCT : désignation d'un nouveau délégué.
6. Coopération transfrontalière : prise en charge de frais de formation.
7. Pépinière d'entreprises « la Ruhe » : création d'un budget annexe.
8. Gestion des déchèteries – Convention de partenariat IDENOV.
9. Transport à la demande : avenant n°1 au marché de prestation de service.
10. Actions Plan Climat – Audits énergétiques des bâtiments.
11. Ressources humaines
12. Divers
13. Communication

Prénom / Nom	Qualité	Signature	Procuration
M André ONIMUS	Président		
M Frédéric GOETZ	Vice-Président		
Mme Agnès KIEFFER	Vice-Présidente		
M Cédric LEPAUL	Vice-Président		
M Henri MASSON	Vice-Président		
M Etienne SIGRIST	Vice-Président		
M Patrice WALTISPERGER	Vice-Président		
M François BERINGER	Assesseur		
M Philippe HEID	Assesseur		

Prénom / Nom	Qualité	Signature	Procuration
Mme Agnès MATTER BALP	Assesseur		
Mme Fabienne STICH	Assesseur		
M Christophe BITARD	Conseiller communautaire	Procuration donnée à Mme Agnès MATTER BALP	
M Bernard BRUN	Conseiller communautaire		
M Jean GOETZ	Conseiller communautaire		
M Mario HEGY	Conseiller communautaire		
M Cyrille LHUILLER	Conseiller communautaire		
M Eric MICHELAT	Conseiller communautaire		
M Florent OTT	Conseiller communautaire		
M Pierre RENTZ	Conseiller communautaire		
M François WASSMER	Conseiller communautaire		